

L'élève apprend à réaliser un examen préalable de la vision et à analyser la prescription (défaut visuel, correction nécessaire). Il acquiert les techniques de prise de mesures : mesures optométriques et mesures morphologiques. Il assimile également les techniques de pré ajustage et d'ajustage pour monter des lunettes et assurer d'éventuelles réparations. Les connaissances acquises au cours du bac pro lui permettent de vendre des équipements et des produits optiques, d'assurer le service après-vente et les éventuelles réparations.

Les enseignements d'économie - gestion le rendent capable d'animer un magasin, de prendre part à la gestion commerciale (gestion des stocks, prévisions de vente) et à la gestion comptable et financière courante (trésorerie).

Monteur-vendeur ou responsable d'atelier, le titulaire du bac pro Optique Lunetterie est capable : d'assurer des fonctions techniques (conception, réalisation, montage, contrôle et maintenance des équipements optiques), de prendre part à la gestion administrative et commerciale de l'entreprise (vente, animation, gestion des stocks ...) et de procéder aux analyses préalables à l'examen de vision.

Débouchés

Le diplômé exerce dans des PME ou TPE relevant des secteurs de la conception-fabrication-industrialisation, de la distribution de produits ou de services aux professionnels de la vision, ou de la distribution d'optique - lunetterie de détail pour le grand public. Il peut également trouver un emploi dans des entreprises qui fabriquent ou distribuent des produits destinés aux professionnels de la vision

Métier(s) accessible(s) :

- Vendeur-monteur en optique-lunetterie

Accès à la formation

Après la 3^{ème}, seconde professionnelle optique lunetterie.

Admission de droit :

- classe de 3^{ème}

Admission conditionnelle

- Les élèves titulaires du CAP ou du BEP du même secteur peuvent également préparer ce diplôme en 2 ans sous certaines conditions.

Qualités requises :

- soin, méticulosité et dextérité
- sens de l'observation et de l'esthétisme
- respect des règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité

Programme

Grille horaire (a)	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves

(d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

Enseignements professionnels

- **Systèmes optiques** : description, analyse et technologies des systèmes optiques, notions de photométrie...
- **Vision** : analyse de l'œil et ses annexes, amétropies (les anomalies de la vision), relation compensation-amétropie, notions de vision binoculaire, incidence d'une correction inadaptée, mesures préalables à l'examen de vue...
- **Adaptation et prise de mesures** : constituants de l'équipement (les montures, les verres ophtalmiques et les lentilles), structure de la tête et du visage, choix de l'équipement, pré ajustage / ajustage, prise de mesures, conseils d'utilisation et d'entretien.
- **Contrôle, réalisation et maintenance de composants et d'équipements** : identification et contrôle d'une monture et d'un verre, contrôle de l'équipement optique, matériels



d'atelier (meuleuses-fraiseuses, reproduction de forme), réalisation (centrage et axage des verres, fixation et détournage des verres...), montage des verres...

- **Sécurité, prévention, environnement, ergonomie** : prévention des risques infectieux, ergonomie et conditions de travail.
- **Démarche qualité** : notions de qualité, outils de gestion de la qualité, coûts...
- **Communication professionnelle** : outils de communication, contacts avec la clientèle...

Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines, incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme intermédiaire. Les 22 semaines sont réparties sur les trois années de formation.

La période de formation en milieu professionnel doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. La période de formation en milieu professionnel porte plus particulièrement sur :

- la relation avec la clientèle ;
- la définition de l'équipement en fonction des besoins visuels ;
- la réalisation, la validation, la remise et le suivi d'un équipement optique ;
- la participation aux activités de commercialisation et de gestion ;
- la maintenance du poste de travail et de l'outillage ;
- le respect et la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
E2 : Epreuve technologique : Etude suivi de dossier	3
E3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	
Sous-épreuve E31 : Examen préalable	3
Sous-épreuve E32 : Adaptation et prise de mesures	5
Sous-épreuve E33 : Réalisation d'équipement	4
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E35: Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	

Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Opticien lunetier

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Gard (30)

Beucaire - Lycée privé Institut Emmanuel d'Alzon - site de Beaucaire Notre-Dame (Privé) **I**

Nîmes - CFA de l'institut Emmanuel d'Alzon - site de Nîmes **A**
Hérault (34)

Montpellier - Lycée Jean Mermoz (Public) **I**

Tarn (81)

Castres - Lycée professionnel Anne Veaute (Public) **I**

I formation initiale

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de
Montpellier & de Toulouse

